

Paris,
le mardi 26 juin 2001

Objet : PERFORMANCE 2002 BIS - PLANNING DU DISPOSITIF

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Afin de vous permettre d'ores et déjà de prendre toutes les dispositions utiles, vous trouverez ci-joint le planning du déroulement des opérations de PERFORMANCE 2002 BIS.

1) LISTE COMPLÉMENTAIRE

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire suite à leur succès aux épreuves de sélection de performance 2001 et 2002 gardent le bénéfice de leur admission ; ils pourront donc être admis en formation sans repasser les épreuves de sélection s'ils sont pré-recrutés par un organisme.

2) DIAGNOSTIC ORIENTATION

Le diagnostic orientation reste l'étape préliminaire **obligatoire** du dispositif PERFORMANCE. Aucun candidat interne ne peut s'inscrire sur le Marché National de l'Emploi s'il n'a pas effectué cette démarche.

Le diagnostic orientation est **valable pendant les 3 années qui suivent l'année de réalisation** (année civile et non session performance)

Seuls les conseillers **accrédités par l'UCANSS** peuvent réaliser des diagnostics orientation.

Pour le recensement des postes, le fonctionnement du M.N.E, l'organisation des épreuves de sélection, le fonctionnement de la liste complémentaire, des circulaires précisant leurs modalités de mise en œuvre vous seront adressées en temps utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Yves Dellery
Directeur

